



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 23-mars-2026

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Numéro du fiche de données de sécurité FG-30B

Nom du produit Part B:  
101 Fast Hardener  
EpoxAcoat

### Autres moyens d'identification

Identifiant de formule unique (UFI) F970-C0C7-X00C-9YHY

Substance pure/mélange Mélange

Contient Triéthylènetétramine; Phenol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur époxy

### Utilisations déconseillées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Smooth-On Inc, 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com, sds@smooth-on.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sds@smooth-on.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTEL +01-813-248-0585

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	01 406 43 43
Belgique	070 245 245
Bulgarie	+359 9154 233
Croatie	+385 1 2348 342
Chypre	1401
République tchèque	224 91 92 93 22191 54 02
Danemark	+45 8212 1212
Estonie	16662
Finlande	Maksuton Puhelu: 0800 147 111

	Normihinta: +358 9 471 977
France	+33 01 45 42 59 59
Allemagne	112
Grèce	(0030) 2107793777
Hongrie	+36 80 201 199
Islande	+354 543 2222
Irlande	01 837 9964 01 809 2566
Italie	06 3054 343 10 Italian Poison Centres: Rome +39 06-68593726 / +30 06-49978000 / +39 06-3054343, Foggia +39 800183459, Naples +39 081-5453333, Firenze +39 055-7947819, Pavia +39 0382-24444, Milan +39 02-66101029, Bergamo +39 80088300, Verona +39 800011858
Lettonie	+370 (5) 2362052
Liechtenstein	01 406 43 43
Lituanie	+370 5 236 20 52 +370 687 533 78
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Pays-Bas	+31 (0) 88 755 8000
Norvège	22 59 13 00
Pologne	+48 22 619 66 54
Portugal	+351 800 250 250
Roumanie	+40 21 599 2300
Slovaquie	+421 2 5477 4166
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	145
Royaume-Uni	0344 892 0111

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Triéthylènetétramine; Phenol



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H312 - Nocif par contact cutané.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
 H332 - Nocif par inhalation.  
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.  
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette).  
 P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

Hazardous

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Triéthylènetétramine 112-24-3	10-30	Below import reportable quantity threshold or otherwise exempt	203-950-6 (612-059-00-5)	Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
Phenol 108-95-2	10-30	Aucune donnée disponible	203-632-7 (604-001-00-2)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=3% Skin Irrit. 2 ::	-	-	-

				(H314) Acute Tox. 3 (H331) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373)	1%≤C<3%			
--	--	--	--	--	---------	--	--	--

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triéthylènetétramine 112-24-3	1716.2	1720 1465.4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Phenol 108-95-2	340	630	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
<b>Effets de l'exposition</b>	Effets mutagènes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
------------------------	---

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **6.1.1.- Recommandations pour ceux qui interviennent directement**

Aucune information disponible.

##### **6.1.2.- Recommandations pour ceux qui n'interviennent pas directement**

Aucune information disponible.

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
----------------------------------	--

<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
----------------------------	--

<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
-----------------------------	--

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA-TMW: 2 ppm; TWA-TMW: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-KZGW: 4 ppm (4 X 15 min); STEL-KZGW: 16 mg/m <sup>3</sup> (4 X 15 min); Sk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sd	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk	TWA-GVI: 2 ppm; TWA-GVI: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-KGVI: 4 ppm; STEL-KGVI: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	-	-	TWA: 1 ppm; TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> ; S	-
Phenol 108-95-2	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; TWA: 2 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; pSk	TWA: 7.5 mg/m <sup>3</sup> ; Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 1 ppm; TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; Sk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	-	DS	-	-
Phenol 108-95-2	TWA-VME (restrictif): 2 ppm; TWA-VME (restrictif): 7.8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-VLCT (restrictif): 4 ppm; STEL-VLCT (restrictif): 15.6 mg/m <sup>3</sup> ; dSk	TWA-AGW; 2 ppm (exposure factor 2); TWA-AGW; 8 mg/m <sup>3</sup> (exposure factor 2); Sk	Sk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA-AK: 2 ppm; TWA-AK: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-CK: 4 ppm; STEL-CK: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	-	-	-	TWA-IPRD: 1 ppm; TWA-IPRD: 6 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-TPRD: 2 ppm; STEL-TPRD: 12 mg/m <sup>3</sup> ; S
Phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 5 ppm; TWA: 19.2 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA-IPRD: 2 ppm; TWA-IPRD: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-TPRD: 4 ppm; STEL-TPRD: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	-	-	TWA: 1 ppm; TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 3 ppm (value calculated); STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> (value calculated); As	TWA-NDS: 1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-NDSCh: 3 mg/m <sup>3</sup> ; Sk
Phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; Sk	TWA: 1 ppm; TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 3 ppm (value from the regulation); STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> (value from the regulation); Sk	TWA-NDS: 7.8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-NDSCh: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	TWA: 1.7 ppm; TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 3.3 ppm; STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ;	-	-	-

Phenol 108-95-2	TWA (VLE-MP): 2 ppm; TWA (VLE-MP): 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL (VLE-CD): 4 ppm; STEL (VLE-CD): 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; Ceiling: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 2 ppm; TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA-(VLA-ED): 2 ppm; TWA-(VLA-ED): 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL (VLA-EC): 4 ppm; STEL (VLA-EC): 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Triéthylènetétramine 112-24-3	TLV-NGV: 1 ppm; TLV-NGV: 6 mg/m <sup>3</sup> ; STEL (Vägledande KGV): 2 ppm; STEL (Vägledande KGV): 12 mg/m <sup>3</sup> ; S		-	-	
Phenol 108-95-2	TLV-NGV: 1 ppm; TLV-NGV: 4 mg/m <sup>3</sup> ; STEL (Bindande KGV): 4 ppm; STEL (Bindande KGV): 16 mg/m <sup>3</sup> ; Sk	TWA-MAK: 5 ppm; aerosol, vapour TWA-MAK: 19 mg/m <sup>3</sup> ; aerosol, vapour STEL-KZGW: 5 ppm; aerosol, vapour STEL-KZGW: 19 mg/m <sup>3</sup> ; aerosol, vapour Sk	TWA: 2 ppm; TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 4 ppm; STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> ; pSk		

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Phenol 108-95-2	-	-	200 µg/L - urine (Phenol) - at the end of exposure or end of work shift	120 mg/g Creatinine - urine (Phenol) - at the end of the work shift	360 µmol/mmol Creatinine (urine - Phenol end of shift) 300 mg/g Creatinine (urine - Phenol end of shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Phenol 108-95-2	-	1.3 mmol/L (urine - Total phenol after the shift)	- urine (total Phenol) - end of shift	120 mg/g Creatinine (urine - Phenol (after hydrolysis) end of exposure or shift) 200 mg/L - BLW (end of exposure or end of shift) urine	120 mg/g Creatinine (urine - Phenol (after hydrolysis) end of exposure or shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	
Phenol 108-95-2	120 mg/g Creatinine (urine - Phenol end of shift) 144 µmol/mmol Creatinine (urine - Phenol end of shift)	120 mg/g Creatinine (urine - Phenol end of shift)	-	250 mg/g Creatinine - urine (Phenol (with hydrolysis)) - end of shift	
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Phenol 108-95-2	120 mg/g Creatinine - urine (Phenol) - end of shift	-	120 mg/g Creatinine - urine (total Phenols) - end of shift	200 mg/L (urine - Phenol end of exposure or work shift)	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Phenol 108-95-2	120 mg/g Creatinine - urine (Phenol (after	120 mg/g Creatinine (urine - end of shift)	250 mg/g creatinine (urine - Phenol end of	-	

	hydrolysis)) - at the end of the work shift		shift) 300.5 µmol/mmol creatinine (urine - Phenol end of shift)	
--	---	--	--	--

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triéthylènetétramine 112-24-3	-	0.57 mg/kg bw/day [4] [6] 28 µg/cm <sup>2</sup> [5] [6]	1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 5380 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Phenol 108-95-2	-	1.23 mg/kg bw/day [4] [6]	8 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 16 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triéthylènetétramine 112-24-3	0.41 mg/kg bw/day [4] [6] 20 mg/kg bw/day [4] [7]	8 mg/kg bw/day [4] [6] 8 mg/kg bw/day [4] [7] 0.43 mg/cm <sup>2</sup> [5] [6] 1 mg/cm <sup>2</sup> [5] [7]	0.29 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1600 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Phenol 108-95-2	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.452 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Phenol 108-95-2	0.0077 mg/L	0.031 mg/L	0.00077 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Phenol 108-95-2	0.0915 mg/kg sediment dw	0.00915 mg/kg sediment dw	2.1 mg/L	0.136 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Écran de protection faciale. Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adaptée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Liquide ambré	
<b>Couleur</b>	Orange	
<b>Odeur</b>	Odeur de phénol.	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 230 °C	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	135.56 °C	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	= 10	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	< 1.33 hPa (21 °C)	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	1.08	Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		

<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

## **9.2. Autres informations**

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**  
non applicable

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Chaleur excessive.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Toxicité aiguë** Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.

#### Mesures numériques de toxicité

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triéthylènetétramine	= 1716.2 mg/kg ( Rat )	= 1720 mg/kg ( Rabbit ) = 1465.4 mg/kg ( Rabbit )	-
Phenol	= 340 mg/kg ( Rat )	= 630 mg/kg ( Rabbit )	-

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Phenol	Muta. 2

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Triéthylènetétramine	EC50: =2.5mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) EC50: =20mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: =3.7mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )	LC50: =570mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i> ) LC50: =495mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: =31.1mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
Phenol	EC50: =46.42mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: 0.0188 - 0.1044mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) EC50: 187 - 279mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: 11.9 - 50.5mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 20.5 - 25.6mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: =32mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 5.449 - 6.789mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: 7.5 - 14mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: 4.23 - 7.49mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: 5.0 - 12.0mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) LC50: =13.5mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: 11.9 - 25.3mg/L (96h, <i>Lepomis</i> )	-	EC50: 4.24 - 10.7mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: 10.2 - 15.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )

		macrochirus) LC50: =11.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 34.09 - 47.64mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =31mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =27.8mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =0.00175mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 33.9 - 43.3mg/L (96h, Oryzias latipes) LC50: 23.4 - 36.6mg/L (96h, Oryzias latipes)		
--	--	---	--	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Triéthylènetétramine	-1.4
Phenol	1.47

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Phenol	Pas de PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnementRéglementations nationales

## France

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Triéthylènetétramine - 112-24-3	RG 49, RG 49bis
Phenol - 108-95-2	RG 14

## Allemagne

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

**TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)**

Nom chimique	Numéro	Classe
Phenol	5.2.5	Classe I

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Triéthylènetétramine - 112-24-3	75	-
Phenol - 108-95-2	75	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

Inventaires internationaux

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
 H311 - Toxique par contact cutané  
 H312 - Nocif par contact cutané  
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H331 - Toxique par inhalation  
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
 PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane  
 LD50 : Dose létale, 50 %

### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies (World Health Organization, WHO)

Date de révision

23-mars-2026

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**